

Les provinces doivent s'adapter sous peine de devenir obsolètes

En Wallonie, beaucoup de communes s'associent pour développer des politiques plus économes. Pierre-Yves Jeholet (MR) propose que ces groupes remplacent les provinces.

Le débat sur l'avenir des provinces somnolait et voilà que le libéral Pierre-Yves Jeholet lui donne un sacré coup de fouet en publiant dans nos colonnes une carte blanche dont l'idée forte fera beaucoup parler dans les états-majors politiques, y compris le sien : « *Comme le permet désormais la Constitution, un décret remplacera les institutions provinciales par des institutions supracommunales.* »

Fin des provinces ? Sur la scène politique francophone, Ecolo défend un scénario pur et dur. Au PS, au CDH et au MR, le discours est plus nuancé et variable selon les circonstances. Il faut dire que d'une manière ou d'une autre, ces trois formations sont à la manœuvre dans les cinq provinces wallonnes. Chaque parti a donc ses provincialistes et ses adversaires de ce niveau de pouvoir qui a l'âge de la Belgique. Le supprimer purement et simplement, personne n'y songe vraiment.

Par contre, tout le monde s'accorde à reconnaître que la montée en puissance de la Région et la volonté de nombreuses communes de s'associer pour travailler ensemble ont définitivement modifié le paysage politique wallon. Les provinces doivent s'y adapter sous peine de devenir obsolètes.

Une part non négligeable du toilettage a été réalisée au cours de la législature 2009-2014, sous la houlette de Paul Furlan (PS), le ministre des Pouvoirs locaux. Les provinces ont été as-

sociées à la réflexion. Elles ont même joué un rôle actif pour définir les missions dont elles auront la charge à l'avenir, de manière plus recentrée. Plusieurs compétences mineures sont passées du giron provincial au giron régional. De nouvelles règles de gouvernance ont été établies. Le nombre d'élus a diminué.

Des efforts louables, mais qui ne suffisent manifestement pas à Pierre-Yves Jeholet qui a mené une longue réflexion sur le sujet. Dans le texte que nous publions, l'élu libéral demande une accélération du mouvement : « *J'assume cette proposition comme chef de groupe libéral au parlement wallon mais surtout comme député-bourgmestre de Herve qui a une vision claire des réalités de terrain* », nous explique-t-il.

Des territoires cohérents

Le député du MR ne cache pas sa déception : « *La déclaration de politique régionale de la nouvelle majorité est d'une grande faiblesse sur le sujet des provinces et plus généralement sur la restructuration du territoire wallon. Il est de mon devoir d'homme politique d'essayer d'accélérer le débat.* »

Dans le « contrat » qui lie la majorité PS-CDH pour cinq ans, il est question d'« *optimiser le rôle des provinces* ». Autrement dit : leur existence après transformations est validée. Mais le gouvernement prend aussi en compte

l'émergence du fait « *supracommunal* », qui se développe de manière parfois anarchique et en dehors de tout cadre légal à ce stade : les provinces doivent ainsi « *jouer un rôle fédérateur et d'opérateur de développement des projets et du dialogue supracommunal* ». Et c'est du concret : 10 % des moyens accordés par les fonds des provinces devront être réinvestis dans des actions qui permettront aux communes de s'associer.

« *Il faut aller plus vite et plus loin* », selon Pierre-Yves Jeholet. Son idée principale consiste à exploiter au mieux le développement des expériences supracommunales, mais au départ d'un territoire calqué sur celui des provinces : « *S'il faut revoir ici ou là le découpage, cela peut se négocier. Mais d'une manière générale, les territoires provinciaux sont cohérents et permettent de mener des politiques à une échelle intéressante qui permet d'associer tous les citoyens, ceux des villes comme ceux des campagnes. Je ne veux pas que la politique de la Wallonie se résume à soutenir les grandes villes.* »

Concrètement, conseils et collèges provinciaux disparaîtraient au profit d'élus directs à l'échelon supracommunal et d'élus au second degré en provenance des communes. « *Ces nouvelles instances obtiendraient un poids politique et stratégique important comme émanation des pouvoirs locaux.* » On n'a pas fini d'en parler... ■

ERIC DEFFET

la carte blanche

Pierre-Yves Jeholet, chef du groupe MR au Parlement wallon

Remplacer les provinces par des structures supracommunales

Le gouvernement wallon devrait revoir l'organisation du territoire régional. Pierre-Yves Jeholet prône un remplacement des institutions provinciales par des institutions supracommunales.

Il est temps de mettre à jour le Code de la Démocratie locale afin de l'adapter aux réalités nouvelles et d'y insérer un schéma de référence pour la structuration supracommunale du territoire !

Il m'apparaît d'ailleurs nécessaire de repenser la démocratie locale dans le cadre plus large des institutions francophones. Wallons et Bruxellois méritent

un projet politique clair au sein du cadre belge. A la veille d'une responsabilisation financière accrue des entités fédérées, j'en appelle à une prise de responsabilité et à davantage d'audace pour que demain, nos territoires participent à l'essor d'une Wallonie plus attractive, tant pour y vivre que pour y développer ses talents.

J'en suis persuadé, le schéma institutionnel actuel est trop étrié pour les gestionnaires publics locaux, en témoignent les nombreuses initiatives spontanées visant à instaurer des aires de coopération supracommunale au sein de notre Région. Ces initiatives se développent sans encadrement légal, le

gouvernement wallon n'ayant pas encore saisi l'importance et l'urgence de

revoir l'organisation du territoire wallon afin, notamment, d'en améliorer son attractivité et sa compétitivité.

Les enjeux sont très variés. Tout d'abord d'un point de vue démographique, l'augmentation continue de la population nécessite la mise en place d'infrastructures et d'une offre de services collectifs toujours plus importante. Sachant que chaque année en Wallonie, 19 km² de terrains agricoles, soit l'équivalent de 2.600 terrains de football, disparaissent au profit de l'urbanisation, l'enjeu environnemental apparaît intimement lié à l'enjeu écono-

mique, révélant l'impérieuse nécessité de rechercher un équilibre entre économie et environnement.

Les questions budgétaires, avec en ligne de mire l'autonomie financière accrue de la Wallonie à l'horizon 2022, sont un autre enjeu de taille, obligeant les gestionnaires publics à veiller à une allocation optimale des ressources.

C'est pourquoi je propose l'instauration d'une nouvelle démocratie locale, intégrée et dynamique, garante d'une utilisation rationnelle des deniers publics.

Comme le permet désormais la Constitution, un décret remplacera les institutions provinciales par des institutions supracommunales au sein desquelles un projet de territoire sera élaboré sur base d'un diagnostic pointant les points forts, faiblesses, opportunités

et menaces de notre territoire provincial, anticipant les changements futurs, et positionnant utilement les actuelles provinces, leurs talents et leurs ressources, au sein de la Wallonie et de l'Europe.

Associés au sein d'un projet de territoire fédérateur, centres urbains et régions rurales participeront, par leurs qualités propres, à une ambition commune.

Deux instances principales

L'institution sera organisée autour de deux instances principales, dont le conseil qui sera mixte, consacrant la moitié des sièges à des élus directs émanant de listes électorales supracommunales, les autres conseillers étant élus au second degré des conseils communaux. La présence d'élus communaux au sein du conseil supracommunal renforcera

le caractère intégré de cette nouvelle démocratie locale ! Le second organe sera un Collège supracommunal, composé d'élus émanant du Conseil, sans qu'il ne soit possible de cumuler une fonction exécutive communale avec un mandat dans le Collège supracommunal.

En corollaire du pouvoir fiscal qui sera conféré à la supracommunauté, la rigueur devra caractériser les décisions engagées par les élus supracommunaux. Cette indispensable parcimonie dans la dépense publique est un des enjeux de cette réforme : viser une allocation opti-

male des ressources et par là, éviter les dérives sous-localistes amenant par exemple à la construction, sur le territoire de communes voisines, d'équipements ou d'infrastructures répondant deux fois plutôt qu'une aux besoins des habitants du coin. Il n'est pas question de restreindre l'action publique de l'institution supracommunale, mais plutôt de s'assurer d'un accompagnement utile et intelligent des projets menés au sein des communes !

Cette préoccupation de bonne gouvernance trouvera un écho sur le plan des ressources humaines, via la mise en place de pôles de métiers mis à la disposition directe des entités locales. Je pense précisément à des membres du personnel provincial qui, constitués en équipes d'appui, pourront contribuer directement à la gestion administrative des communes et CPAS par leur spécialisation (marchés publics, GRH, indicateurs-experts, etc.).

J'identifie différents domaines d'action au sein desquels la province est active et que l'institution supracommunale devra reprendre en main dans une logique supracommunale : la santé et le

social, l'économie (incluant le tourisme et l'agriculture), les infrastructures, l'aménagement du territoire et la mobilité.

Quant à l'enseignement, il pourrait être transféré à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutefois, je préconise à titre

personnel, dans le cadre d'une réorganisation plus large du paysage institutionnel francophone, de doter la Région de cette importante compétence afin de créer, enfin, un axe enseignement - formation - emploi au sein d'une seule et unique entité.

Je ne peux faire l'économie d'une réflexion sur les intercommunales dans le cadre de cette carte blanche. Partant du constat que les discussions au sein de leurs organes sont davantage portées sur des questions techniques que sur les enjeux de société déjà évoqués ci-dessus, la place qu'occuperont les intercommunales dans cette nouvelle démocratie locale est celle de bras opérationnels exécutant les orientations politiques contenues dans le projet de territoire établi par l'institution supracommunale.

Je souhaite que chaque intercommunale soit un bras armé de l'institution, liée à cette dernière par un contrat d'objectifs découlant directement du projet de territoire.

Vous l'aurez compris, face aux besoins d'une société qui a fortement évolué ces dernières décennies et tenant compte des difficultés budgétaires endurées par les pouvoirs publics, je propose une nouvelle donne pour les institutions francophones, qui passera par une réforme de la démocratie locale, intégrée et plus fédératrice. ■